RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00891
Numéro SIREN : 602 950 206
Nom ou dénomination : ABBOTT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2015 sous le numéro de dépôt 4848

DE CZ 09.02.15

878821

DÉPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
25 MARS 2015
SOUS LE N° 4848

Abbott France
Société par actions simplifiée au capital de 16.485.203 Euros
Siège social : Bâtiment Florence, 3 Place Gustave Eiffel, BP 60213,
94518 Rungis Cédex
602 950 206 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 9 FEVRIER 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 9 février,

La société ABBOTT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social 26 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société ABBOTT FRANCE (la "Société"), et représentée par Madame Anita Bakker, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président et membre du comité d'administration ;
- Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
- Nomination d'un nouveau membre du comité d'administration ; et
- Pouvoirs pour formalités.

après avoir noté que le commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst & Young Audit, et les représentants du comité d'entreprise ont été informés des présentes décisions,

après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires, et avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Jean-Paul Beauvais de son mandat de Président et de membre du comité d'administration,
- la lettre d'acceptation de ses fonctions de Président et de membre du comité d'administration par Marc Berendes,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société à jour,

l'Associé Unique a adopté les décisions concernant les questions suivantes :

Etant préalablement exposé ce qui suit:

La Société est une filiale d'Abbott Laboratories, société de droit de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique ("Abbott").

Abbott s'est engagée à céder une partie de son activité de médicaments de spécialités et génériques commercialisés sur les marchés développés en dehors des Etats-Unis (l'"Activité Cédée") selon les modalités figurant dans le Contrat de Cession d'Activité modifié et mis à jour et le Plan de Fusion, en date du 4 novembre 2014 (tels que modifié le cas échéant, le "CCA"), entre Abbott, Mylan Inc., société de droit de l'Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ("Mylan"), New Moon B.V., société à responsabilité limitée soumise au droit néerlandais, filiale à 100% de Mylan ("New Mylan"), et Moon of PA Inc., société de droit de l'Etat de Pennsylvanie, filiale à 100% de New Mylan (l'"Opération").

L'Associé Unique considère qu'il est conforme à l'intérêt de la Société de mettre en œuvre les modifications suivantes suite à l'Opération.

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°4848 en date du 25/03/2015

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Jean-Paul Beauvais de ses fonctions de Président et de membre du comité d'administration à compter du 27 février 2015 et le remercie de sa collaboration durant l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 12 des statuts, l'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de Président, à compter du 27 février 2015 et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

M. Marc Berendes
Nationalité canadienne
Adresse: 46 boulevard Flandrin, 75116 Paris (France).

L'Associé Unique rappelle que Marc Berendes disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'Associé Unique décide que Marc Berendes qui n'est pas lié à la Société par un contrat de travail, ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président. Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la Société.

Marc Berendes a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de Président et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 13 des statuts, l'Associé Unique nomme par les présentes en qualité de membre du comité d'administration, à compter du 27 février 2015 et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes annuels ou jusqu'à sa mort, démission ou révocation si elle intervenait antérieurement :

M. Marc Berendes
Nationalité canadienne
Adresse: 46 boulevard Flandrin, 75116 Paris (France)

Marc Berendes a déclaré par avance accepter sa nomination en qualité de membre du comité d'administration et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

L'Associé Unique constate qu'à compter du 27 février 2015, le comité d'administration sera composé des trois membres suivants :

- Marc Berendes ;
- Thomas C. Freyman ; et
- Didier Paul Hers.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

ABBOTT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.
Associé Unique
représenté par Anita P. Bakker